



CUMUNITÀ D'AGGLUMERAZIONE DI BASTIA

Décision du 16 novembre 2022

DECISION DU PRESIDENT DE LA

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA

PRISE EN VERTU DE LA DELEGATION D'ATTRIBUTION DU CONSEIL

OBJET: Renouvellement de licences Microsoft Office 365

Le Président de la Communauté d'Agglomération de Bastia;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2021-09-28-00002 du 28 septembre 2021 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Considérant que le Conseil a élu Louis Pozzo di Borgo, Président de la Communauté d'Agglomération de Bastia, le 10 juillet 2020 ;

Considérant que selon l'article L5211.10 du CGCT, le Président peut recevoir délégation d'une partie des attributions du Conseil, organe délibérant, à l'exception de celles qui lui sont expressément réservées par la loi :

Considérant que pour une bonne administration et une plus grande efficacité de l'action communautaire, le Conseil, par une délibération en date du 24 juillet 2020, a délégué au Président les attributions suivantes : En matière de commande publique :

• En matière de fournitures et services :

Préparation, passation, exécution et règlement des marchés et accords-cadres d'un montant inférieur au seu il défini à l'article R2122-8 du Code de la commande publique (40000€ HT à ce jour) ;

Considérant la nécessité de renouveler les licences Microsoft Office 365 pour éviter une discontinuité de service ;

OBJET: Renouvellement de licences Microsoft Office 365

APPROUVE

Le devis de MEDIA Micro-Extension, ci-annexé, n°DE220718 du 07/11/2022 (SIRET : 33054038600027) sise 8 rue Luce de Casabianca 20200 Bastia, d'un montant global de 21 976 € HT;

DIT

Que les crédits sont prévus au Budget principal chapitre 20 - article 2051;

Ainsi fait les jour, mois et an que dessus.

LE PRESIDENT

Acte certifié exécutoire après dépôt en préfecture

2 2 NOV. 2022

et publication ou notification

2 2 NOV. 2022

inistration Générale La Directrice de l'A

IUOA